



INSTALLATION SEPTIQUE PHOSPHORE ET ALGUES BLEU-VERT

Une installation septique est un dispositif d'évacuation et de traitement des eaux usées conçu spécifiquement pour les résidences isolées, c'est-à-dire qui n'ont pas accès à un système d'égout public menant à une station d'épuration municipale.

Ce système individuel traite les eaux usées d'une résidence sur son propre terrain et évacue l'effluent qui en résulte dans les eaux souterraines alimentant les puits d'eau potable. Cette installation comprend en général deux parties distinctes, soit la fosse septique et l'élément épurateur.

Par fosse septique l'on entend : un système de traitement primaire constitué d'un réservoir destiné à recevoir les eaux usées ou les eaux ménagères d'une résidence.

La vidange régulière de la fosse septique destinée à recevoir les eaux usées ou les eaux ménagères (pour les installations à vidange périodique) est **obligatoire** à tous les 2 ans pour les résidences permanentes et à tous les 4 ans pour les résidences saisonnières. De plus, **les fosses de rétention (fosse scellée) doivent être vidangées de sorte à éviter les débordements des eaux usées et ce obligatoirement selon les besoins**, la fréquence est reliée à l'usage que l'on fait de ces installations. Les aménagements de terrain doivent permettre l'accès au véhicule de service conçu pour effectuer la vidange des fosses septiques ou des fosses de rétention. Ces **fosses doivent être accessibles pour en effectuer les vidanges**, les inspections et l'entretien de routine.

Les vidanges des fosses septiques assurent le bon fonctionnement du système de traitement des eaux usées. En effet, si on laisse accumuler les boues au fond d'une fosse septique, elles finiront tôt ou tard par se déverser dans le champ d'épuration ou d'évacuation ce qui aura pour conséquence de boucher les drains de distribution.

Une installation septique obstruée ou qui doit être remise aux normes parce que sa fin de vie utile est atteinte constitue un risque pour la santé humaine, une source de **contamination** pour l'environnement **dont l'eau potable, et peut aussi augmenter la migration du phosphore dans les lacs, source de prolifération des algues bleu-vert.**

Consultez cet article à <http://www.saintanacletdelessard.qc.ca/>

et accédez facilement au lien suivant pour en savoir plus:

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/foire-questions/faq.htm>